

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombres de membres :

En exercice : **33**

Présents : **25**

Représentés : **6**

Qui ont pris part à la délibération : **31**

Date de la convocation : **25/06/2024**

Date d'affichage : **26/06/2024**

**de la commune de COGOLIN
Séance du Mardi 2 juillet 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le **deux juillet à 18h30**, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni à la **BASTIDE PISAN**, sous la présidence de Monsieur Marc Etienne LANSADE maire,

PRESENTS :

Christiane LARDAT - Patrick GARNIER - Geoffrey PECAUD - Sonia BRASSEUR - Francis LAPRADE - Liliane LOURADOUR - Jacki KLINGER - Patricia PENCHENAT - René LE VIAVANT - Danielle CERTIER - Elisabeth CAILLAT - Jean-Paul MOREL - Franck THIRIEZ - Jean-Pascal GARNIER - Michaël RIGAUD - Isabelle BRUSSAT - Olivier COURCHET - Mireille ESCARRAT - Patrick HERMIER - Isabelle FARNET-RISSO - Philippe CHILARD - Julie LEPLAIDEUR - Pierre NOURRY - Christiane COLOMBO -

POUVOIRS :

Audrey TROIN	à	Sonia BRASSEUR
Corinne VERNEUIL	à	Christiane LARDAT
Florian VYERS	à	Geoffrey PECAUD
Kathia PIETTE	à	Mireille ESCARRAT
Bernadette BOUCQUEY	à	Isabelle FARNET-RISSO
Jean-François BERNIGUET	à	Marc Etienne LANSADE

ABSENTS :

Erwan DE KERSAINTGILLY - Audrey MICHEL -

SECRÉTAIRE de SÉANCE : Geoffrey PECAUD

La commune de MONTFERRAT a délibéré le 22 février 2024 pour adhérer à la compétence n° 8 « Maintenance des réseaux d'éclairage public » au profit de TE83-SYMIELEC.

Le comité syndical de TE83-SYMIELEC a délibéré le 04 avril 2024 et acté cette adhésion.

N° 2024/07/02-02

**ADHESION DE COMPETENCE OPTIONNELLE N° 8 « MAINTENANCE DES RESEAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC :
COMMUNE DE MONTFERRAT AU PROFIT DU TE83-SYMIELEC**



N° 2024/07/02-02

**ADHESION DE COMPETENCE OPTIONNELLE N° 8 « MAINTENANCE DES RESEAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC :
COMMUNE DE MONTFERRAT AU PROFIT DU TE83-SYMIELEC**

Après avoir entendu l'exposé qui précède et en avoir délibéré, le conseil municipal, décide :

D'APPROUVER le transfert de la compétence n° 8 « Maintenance des réseaux d'éclairage public » de la commune de MONTFERRAT au profit de TE83-SYMIELEC,

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer toutes les pièces à intervenir pour mettre en œuvre cette décision.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits **A L'UNANIMITE**.

Le maire,

Le secrétaire,

Marc Etienne LANSADE

Geoffrey PECAUD

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Toulon dans un délai de 2 mois à compter de sa réception, par courrier ou en utilisant l'application « Télérecours Citoyens », accessible sur le site internet www.telerecours.fr.